Pont-Péan

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlenn LE GUEN, Elisabeth PANARDIE
ABSENT (E) : Julie ORAIN
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON
Maëlenn LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA
Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO
SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026 – 101 PETITE ENFANCE
Renouvellement agrément Lieu d'Accueil Enfants-Parents LAEP

Vu l'avis favorable de la commission « petite Enfance » en date du 8 septembre 2026.

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu qui permet d'accueillir les familles (parents, grands-parents, oncles, tantes…) et des enfants de la commune mais également des communes environnantes. Il connait une belle fréquentation avec environ 50 enfants différents chaque année (depuis 2023) et environ 40 familles.

Le LAEP est financé par la CAF par une prestation de service en fonction du coût du fonctionnement et de l'amplitude d'ouverture du service, dans la limite d'un plafond défini par la CAF chaque année.

La convention prenant fin au 31 décembre 2026, il est proposé de la renouveler pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031. Elle sera présentée en séance.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (26/26 voix) :

APPROUVE la signature du renouvellement de l'agrément du LAEP au 1er janvier 2031.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PÉAN Ille-et-Vilaine